

# L'ABSORPTION DE L'AIDE EN AFRIQUE : DEFI MAJEUR POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT

## AID ABSORPTION IN AFRICA: MAJOR CHALLENGE FOR ACHIEVING DEVELOPMENT OBJECTIVES

**MOUADDEN Youssef**

Doctorant à l'Institut Panafricain pour le Développement (IPD)  
Maroc

**Date de soumission :** 15/07/2024

**Date d'acceptation :** 113/08/2024

**Pour citer cet article :**

MOUADDEN Y. (2024) «L'ABSORPTION DE L'AIDE EN AFRIQUE : DEFI MAJEUR POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT», Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 7 : Numéro 3 » pp : 1487 - 1504

## RESUME :

L'objectif de cet article est de porter un éclairage sur la problématique de la capacité d'absorption de l'aide publique au développement (APD) allouée aux pays africains. Nous avons adopté une approche méthodologique quantitative consistant à l'estimation du taux d'absorption de l'APD entre 2002 et 2022 en nous appuyant sur les données publiées par l'OCDE relatives aux engagements pris par les donateurs et les versements effectués au profit des pays bénéficiaires. Cet article met en évidence la capacité limitée des pays africains durant cette période à utiliser l'intégralité des financements concessionnels accordés par les donateurs. Les résultats de cette étude ont révélé par ailleurs l'existence d'une spécificité sectorielle en matière d'absorption de l'aide rejoignant les conclusions d'autres recherches telles que celles de Haider (2018) et Choi et al., (2013). La capacité limitée des pays africains dénoterait des insuffisances afférentes aussi bien aux mécanismes du transfert de l'aide qu'aux modalités de la mise en œuvre et de la gestion de cette aide. Cette étude met les jalons pour la poursuite d'autres recherches plus approfondies en Afrique sur la capacité d'absorption de l'APD des secteurs affichant des taux d'absorption limités, à savoir les secteurs : infrastructure et services économiques, production, infrastructure et services sociaux, et aide humanitaire.

**Mots clés :** Développement ; Aide publique au développement (APD) ; Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; Objectifs de Développement Durable (ODD) ; Capacité d'absorption de l'aide.

## ABSTRACT:

The objective of this article is to shed light on the problem of the absorption capacity of official development assistance (ODA) allocated to African countries. We adopted a quantitative methodological approach consisting of estimating the ODA absorption rate between 2002 and 2022 based on data published by the OECD relating to commitments made by donors and payments made to beneficiary countries. This article highlights the limited capacity of African countries during this period to use all concessional financing granted by the donors. The results of this study also revealed the existence of sectoral specificity in terms of aid absorption, consistent with the conclusions of other research such as those of Haider (2018) and Choi et al., (2013). The limited capacity of African countries would indicate insufficiencies relating both to the mechanisms of aid transfer and to the modalities of implementation and management of this aid. This study sets the stage for further, more in-depth research in Africa on the ODA absorption capacity of sectors with limited absorption rates, namely the following sectors: infrastructure and economic services, production, infrastructure and social services, and humanitarian aid.

**Key words :** Development; Official Development Assistance (ODA); Millennium Development Goals (MDGs) ; Sustainable Development Goals (SDGs) ; Absorptive capacity of aid.

## INTRODUCTION

Pour combler le manque des ressources financières internes, les pays en voie de développement recourent de plus en plus à l'aide publique au développement (APD) pour le financement des projets de développement et l'appui de leurs budgets nationaux. Toutefois, en dépit de l'importante mobilisation des gouvernements et de la communauté internationale du développement, l'efficacité de l'aide est souvent remise en question lors de l'évaluation des bilans de réalisation des principaux programmes de développement.

Dans le cadre de cet article, nous examinerons l'efficacité de l'aide à travers l'analyse de la capacité d'absorption de l'APD accordée aux pays africains. Cette étude vise donc à soulever une problématique préoccupant l'ensemble des parties prenantes du développement international : académiciens, bailleurs de fonds, gouvernements et organismes chargés de la mise en œuvre des projets.

Nous essaierons de répondre à la question suivante : *Est-ce que les pays africains ont pu convertir l'ensemble des engagements des pays donateurs en décaissements durant la période s'étalant entre 2002 et 2022 ?*

Pour répondre à cette question, nous avons adopté une méthodologie quantitative consistant à l'exploitation des données publiées par le système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE pour mesurer la capacité d'absorption des pays africains.

Dans la première section, l'article essaie de démystifier la notion du « développement ». Ensuite, il définit dans la deuxième section le concept de l'aide publique au développement. La troisième section présente un aperçu synthétique des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des Objectifs de Développement Durable (ODD). La quatrième section s'appuie sur une analyse de données pour estimer le taux d'absorption de l'aide publique au développement (APD) en Afrique entre 2002 et 2022. Cette section sera également consacrée à l'analyse des résultats en présentant une revue de littérature succincte sur les principaux travaux ayant abordé la capacité limitée de l'aide. En guise de conclusion, la dernière section rappellera les principales révélations de cette étude ainsi que les apports, les limites et les perspectives de cette recherche.

### 1. ESSAI DE DEFINITION DE LA NOTION DU « DEVELOPPEMENT »

Le dictionnaire *le Petit Robert (2024)* définit l'article « *développement* » dans le sens de croissance, progrès, extension, essor. Quant à la locution « *pays en voie de développement* »,

Selon ce dictionnaire, les pays en développement sont ceux dont l'économie n'a pas encore rejoint le stade des pays industrialisés.

Selon (Perroux, 1961), « Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global ». Le développement, selon cet auteur, désigne « l'ensemble des transformations des structures économiques, sociales, institutionnelles et démographiques qui accompagnent la croissance, la rendent durable et, en général, améliorent les conditions de vie de la population ».

Le développement est défini par (Sen, 1999) comme un processus de renforcement des libertés réelles individuelles, en accordant une importance particulière aux capacités humaines et à l'initiative individuelle. Cette acception du développement s'étend au-delà de la croissance économique et la création des richesses en considérant les libertés à la fois un moyen et une fin pour l'amélioration des conditions de vie des individus.

Le « développement » est un concept polysémique désignant dans le langage humain un état idéal à atteindre ou un processus de transformation pour atteindre un état idéal. Cette définition du développement en tant qu'un processus ou un idéal, a incité plusieurs auteurs à mener des réflexions sur le sens de ce vocable, parmi lesquels (Ersson, et al., 1996) qui ont affirmé que : « *Le concept de développement ... a plusieurs significations. Il est utile de distinguer entre le développement en tant que processus (taux de changement) et le développement en tant que condition (ou niveau)...* ». Ainsi, les deux auteurs ont identifié la croissance économique, le développement humain et l'égalité dans la redistribution des richesses comme trois variables mesurables du développement.

De sa part, (Rist, 1996) affirme que le « développement » fait appel aux notions de progrès, de développement économique, de justice sociale, d'amélioration des conditions de vie, d'épanouissement personnel, et d'équilibre écologique. Selon cet auteur, le « développement » désigne « des pratiques parfois contradictoires en apparence qui, pour assurer la reproduction sociale obligent à transformer et à anéantir, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinés, à travers l'échange, à la demande solvable. »

La définition de (Rist, 1996) considère le processus de « développement » comme une réplique du modèle libéral occidental caractérisé par une organisation sociale régie par les règles du marché et par une production massive des biens et services en satisfaction des

besoins grandissants de la société de consommation. Le processus de développement selon Rist entraîne une transformation et une détérioration de l'environnement et des rapports sociaux.

Par ailleurs, la notion de « développement » dans l'acception consacrée par la communauté de la « coopération au développement » au niveau des rapports, des déclarations et instruments juridiques internationaux fait référence<sup>1</sup> à :

- Un processus : « qui permet aux êtres humains de développer leur personnalité, de prendre confiance en eux-mêmes et de mener une existence digne et épanouie. C'est un processus qui libère les populations de la peur du besoin et de l'exploitation et qui fait reculer l'oppression politique, économique et sociale. C'est par le développement que l'indépendance politique acquiert son sens véritable. Il se présente comme un processus de croissance, un mouvement qui trouve sa source première dans la société qui est elle-même en train d'évoluer »
- Un droit humain: la Déclaration sur le droit au développement (résolution 41/128 de l'assemblée générale de l'ONU (1986) stipule que : « Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement»
- Un renforcement des choix démocratiques et participatifs des individus : le rapport du PNUD (1991) sur le développement humain stipule dans son introduction : « Le principal objectif du développement humain – tel que la notion a été définie l'an dernier dans le premier rapport – est d'élargir la gamme des choix offerts à la population, qui permettent de rendre le développement plus démocratique et plus participatif. Ces choix doivent comprendre des possibilités d'accéder au revenu et à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé, et à un environnement propre ne présentant pas de danger. L'individu doit également avoir la possibilité de participer pleinement aux décisions de la communauté et jouir des libertés humaines, économiques et politiques ».

---

<sup>1</sup> Défis au Sud, rapport de la commission Sud, Paris, Économica, 1990, p. 10-11

- Enfin, depuis la publication du rapport (Brundtland, 1987), le « développement » dans le contexte de la coopération internationale désigne le développement durable ou soutenable<sup>2</sup>. Selon ce rapport, « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir».

Depuis lors, le concept du développement durable, basé sur le développement social économique et la protection de l'environnement, est placé au centre des préoccupations de la coopération internationale, notamment dans le cadre de l'Agenda 2030, appelé également Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Il ressort de cet essai de définition du concept de développement, qu'au niveau théorique, il n'existe pas de contenu normatif pour définir avec précision ce concept. Néanmoins, au niveau pratique, la communauté internationale a réussi à arrêter les objectifs escomptés du développement et déploie depuis plusieurs décennies des efforts considérables pour soutenir les pays les moins avancés à rattraper le retard enregistré par rapport aux pays industrialisés ou dits « développés ». Parmi les instruments de cette coopération, nous présenterons dans la section suivante l'aide publique au développement, considérée comme l'une des principales sources de financement pour les pays en voie de développement.

## **2. L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT : SOURCE DE FINANCEMENT INCONTOURNABLE POUR LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT**

L'aide publique au développement (APD) est définie par le comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE comme « l'aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement ». Depuis 1969, le volume de l'APD est l'indicateur de référence en matière d'aide extérieure. Les apports d'aide reconnus comme APD sont ceux « fournis aux pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD ou à des organisations multilatérales de développement. Ces apports doivent obligatoirement :

---

<sup>2</sup> En anglais : sustainable development

- Émaner d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics ; et
- Être assortis de conditions favorables (dons et prêts concessionnels) et ont pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement. ».

La solidarité internationale relative à l'aide octroyée au pays en voie de développement s'est institutionnalisée en 1961 suite à la création du CAD. Cette solidarité a fait l'objet d'une résolution des Nations unies en 1970<sup>3</sup> incitant chaque pays donneur à ce que son APD annuelle atteigne au moins 0,7% de son revenu national brut en 1985. D'après les statistiques du CAD au titre de l'année 2023, ce seuil n'est toujours pas atteint par la majorité des pays du CAD. Il n'a été atteint que par cinq pays seulement (Norvège, Luxembourg, Suède, Allemagne et Danemark). Les décaissements de l'APD par les pays bénéficiaires se sont élevés à 223,7 milliards USD, correspondant à une moyenne de 0,37 % du revenu national brut (RNB) des pays donateurs<sup>4</sup>.

De toute évidence, ces chiffres montrent que les pays du Nord doivent redoubler d'efforts pour l'amélioration du transfert de l'aide nécessaire permettant l'atteinte des objectifs du développement par les pays du Sud.

A partir du début du 21<sup>ème</sup> siècle, suite notamment au déploiement par la communauté de la coopération internationale du cadre des OMD et ODD, l'APD est devenue une source de financement incontournable pour les pays en voie de développement vu la nécessité pour ces derniers de mobiliser de plus en plus de financements extérieurs pour combler l'insuffisance de leurs ressources financières internes.

### **3. LE CADRE DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT (OMD) ET (ODD)**

L'adoption des OMD (2000) et des ODD (2015) est le couronnement des efforts entrepris par la communauté internationale durant plusieurs décennies pour combattre la pauvreté et la promotion de l'intégration sociale et la protection de l'environnement.

A partir des années 1980, le développement n'est plus associé à la croissance économique. La prise de conscience sur l'importance des dimensions sociales et environnementales a

---

<sup>3</sup> Il s'agit de la résolution A/RES/2626 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations unies du 24 octobre 1970.

Consultable à l'adresse [www.un.org/french/documents/ga/res/fres25.shtml](http://www.un.org/french/documents/ga/res/fres25.shtml)

Voir paragraphe 43 de cette résolution.

<sup>4</sup> <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm>

commencé à émerger suite à la publication du rapport (Brundtland, 1987) et à la création par le PNUD (1990) de l'indice de développement humain (IDH).

La Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été adoptés en 2000 par l'Assemblée générale de l'ONU. La Déclaration a affirmé la reconnaissance des principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité et a été suivie par l'adoption de huit objectifs (OMD) à atteindre à l'horizon 2015 visant à :

Objectif 1 : Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim

Objectif 2 : Garantir l'éducation primaire

Objectif 3 : Soutenir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes

Objectif 4 : Limiter la mortalité infantile

Objectif 5 : Parfaire la santé maternelle

Objectif 6 : Eliminer le VIH, le paludisme et autres maladies

Objectif 7 : Préserver l'environnement

Objectif 8 : Implémenter un partenariat mondial pour le développement

En dépit des efforts consentis par toutes les parties prenantes du développement, plusieurs pays n'ont pas pu atteindre les objectifs escomptés des OMD. Nonobstant les progressions notables enregistrées pour l'atteinte de nombreuses cibles, des écarts importants ont été observés entre les régions et les pays.

S'inspirant des enseignements tirés lors du déploiement des OMD, les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU en 2015. Ils sont déclinés en dix-sept objectifs à atteindre à l'horizon 2030:

Objectif 1 : Eradiquer toutes les formes de la pauvreté

Objectif 2 : Eradiquer la faim, garantir la sécurité alimentaire, favoriser la durabilité de l'agriculture et parfaire la nutrition

Objectif 3 : Garantir une bonne santé et soutenir le bien être

Objectif 4 : Garantir une éducation de qualité, équitable, inclusive et des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5 : Assurer l'autonomisation des filles et des femmes et l'égalité des sexes

Objectif 6 : Assurer l'accès à des services d'eau et d'assainissement durables

Objectif 7 : Assurer l'accès à des services énergétiques modernes, abordables, fiables et durables

Objectif 8 : Soutenir le plein emploi et le travail décent en favorisant une croissance économique soutenue, durable et partagée

Objectif 9 : Encourager l'innovation et l'industrialisation durable en favorisant une infrastructure résiliente

Objectif 10 : Limiter les inégalités

Objectif 11 : Veiller à la durabilité, la sûreté, la résilience et l'ouverture des villes et des établissements humains

Objectif 12 : Mettre en place des modes de production et de consommation durables

Objectif 13 : Agir en urgence pour combattre les répercussions des changements climatiques

Objectif 14 : Protéger les océans et les mers et se servir durablement des ressources marines

Objectif 15 : Conserver et remettre en bon état les écosystèmes en les exploitant de manière durable, combattre la désertification, freiner et inverser la dégradation des terres et arrêter l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16 : Encourager l'inclusion et la pacification au sein des sociétés pour les besoins du développement durable, garantir l'accès à la justice en implantant des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Objectif 17 : Soutenir la concrétisation du partenariat mondial pour le développement

Le cadre des OMD et ODD a réussi à instituer un agenda de la coopération au développement assorti d'objectifs et de cibles quantitatives à atteindre au niveau mondial.

Les ODD ont succédé aux OMD pour aider et soutenir les pays les moins avancés à rattraper le retard enregistré en matière de lutte contre la pauvreté, d'intégration sociale et de protection de l'environnement. Le développement durable dans les ODD s'appuie sur l'idée<sup>5</sup>: « que les mesures visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, à lutter contre les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, à préserver la planète, à créer une croissance économique soutenue, partagée et durable et à favoriser la cohésion sociale sont intimement liées et interdépendantes ».

---

<sup>5</sup> Le concept du développement durable tel que défini dans la résolution de l'assemblée générale de l'ONU du 25 septembre 2015 (UN Doc. A/70/L.1)

Comparativement aux OMD, les ODD ont été négociés dans un cadre s'étendant au-delà des instances de l'ONU. Leur adoption est l'aboutissement des réflexions et négociations ayant impliquées toutes les parties prenantes et l'ensemble des états membres de l'ONU en fixant des objectifs et cibles liés, interdépendants et adaptés aux spécificités régionales et locales des pays.

La quatrième section traitera d'une analyse de données mettant en évidence la capacité limitée de plusieurs pays africains à absorber la principale source de financement du développement, en l'occurrence l'APD.

#### **4. L'ABSORPTION DE L'AIDE : DEFI MAJEUR ENTRAVANT L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT**

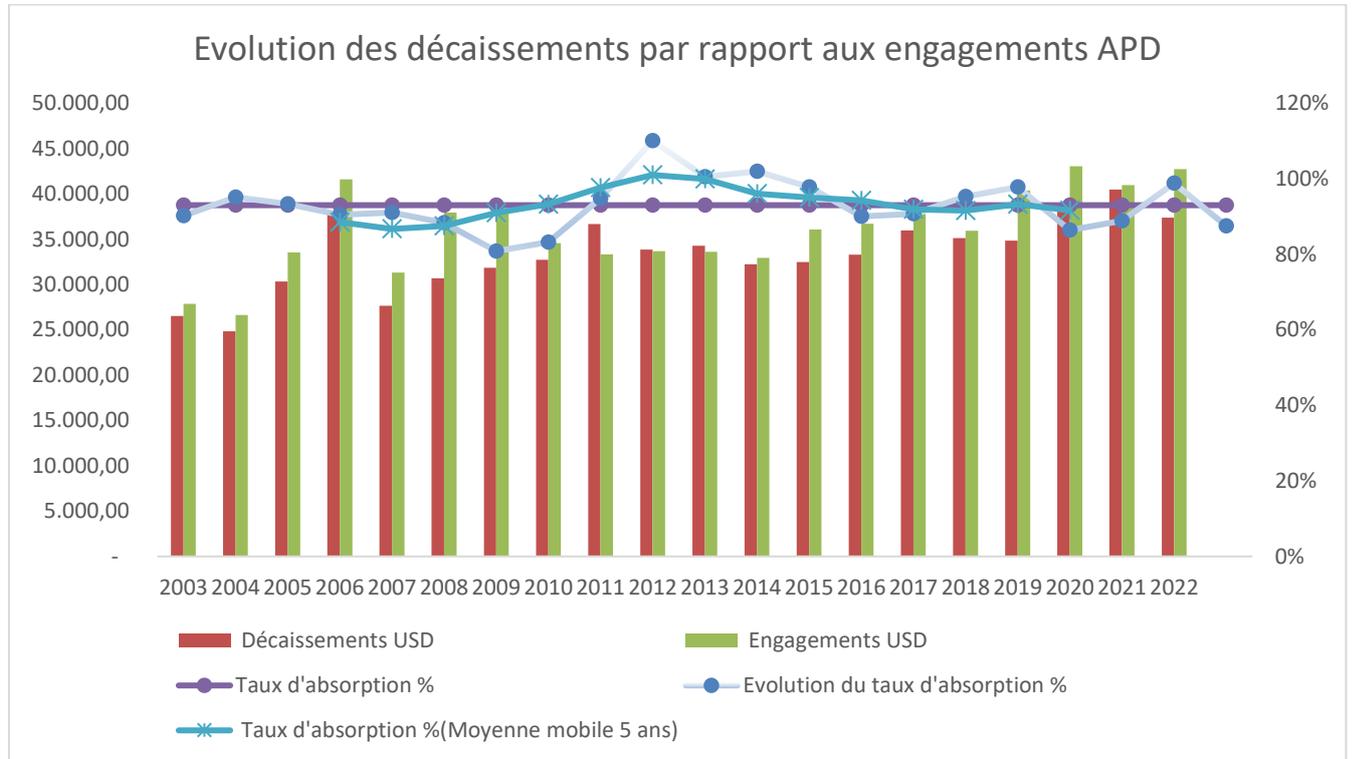
Dans la présente section, nous présentons une analyse réalisée sur les données publiées par l'OCDE. Cette étude consiste à analyser la capacité des pays africains à convertir les engagements des pays donateurs en décaissements pour le financement des projets de développement entre la période s'étalant entre 2002 et 2022.

##### **4.1 METHODOLOGIE**

Nous avons mesuré sous Excel la capacité d'absorption par le rapport entre les montants des décaissements effectués par les pays africains et les engagements pris par les pays donateurs membres de l'OCDE. Les données utilisées sont celles publiées par le système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE. Les montants sont en dollars américains 2022 à prix constant.

$$Taux\ d'absorption = \frac{\sum\ versements}{\sum\ engagements}$$

**Figure 1 : Evolution des décaissements par rapport aux engagements APD**



**Source : Calcul effectué par l’auteur à partir de la base de données OCDE**

La figure 1 ci-dessus retrace l’évolution des décaissements réalisés par les pays africains par rapport aux engagements des pays donateurs membres du CAD.

Durant la période s’étalant entre 2002 et 2022, les décaissements des pays africains ont atteint 687,43 milliards USD par rapport aux engagements pris par les pays donateurs s’élevant à 741,02 milliards USD, soit un taux d’absorption de 92 %. Autrement dit, à l’échelle continentale, un montant engagé par les pays donateurs de l’ordre de 53,59 milliards USD n’a pas pu être utilisé par les pays africains dans tous les secteurs concernés par l’APD. Toutefois, cet écart doit être interprété avec précaution, ce montant est théorique. Le montant réel non utilisé est légèrement différent de 53 milliards USD. Il doit correspondre à la somme de montants engagés chaque année destinés à être décaissés au cours de la même année<sup>6</sup>.

Cette capacité limitée d’absorption de l’aide a été relevée dans la littérature par plusieurs auteurs, en particulier par (Guillaumont & Guillaumont Jeanneney, 2010) qui ont mobilisé le concept du rendement marginal de l’aide.

<sup>6</sup> Ces données ne sont pas disponibles. Afin de remédier à ce problème, nous avons lissé les variations annuelles en utilisant des moyennes mobiles sur 5 ans.

Par ailleurs, l'analyse de ce taux d'absorption pour les principaux secteurs fait ressortir que certains secteurs affichent une capacité d'absorption de l'APD supérieure à celle enregistrée par d'autres secteurs.

**Tableau 1 : Taux d'absorption par secteur.**

Principaux secteurs	Taux d'absorption	Taux d'absorption (Moyenne mobile 5 ans)
Infrastructure et Services Sociaux	92,21%	92,44%
Infrastructure et Services Economiques	74,96%	75,07%
Production	88,40%	87,42%
Programme et Aide Sous Forme de Produits	99,98%	100,83%
Actions se Rapportant a la Dette	109,26%	112,17%
Aide Humanitaire	94,22%	96,16%
Tous secteurs confondus	92,77%	93,04%

**Source : Calcul effectué par l'auteur à partir de la base de données OCDE**

Le tableau 1 ci-dessus démontre que le secteur actions se rapportant à la dette et celui de l'aide programme et l'aide sous forme de produits se distinguent en enregistrant durant la période considérée un taux d'absorption supérieur ou égal 100%.

Toutefois, le tableau 1 indique que d'autres secteurs affichent des taux d'absorption inférieurs à 100%, parmi lesquels les secteurs infrastructure et services économiques, production, infrastructure et services sociaux, et aide humanitaire. Ces secteurs affichent respectivement des taux moyens annuels s'élevant à 75% 88% ,92%, 94%.

Notons par ailleurs que les taux d'absorption issus des moyennes mobiles de 5 ans ne sont pas très différents des taux d'absorption sans lissage des variations annuelles.

Cette analyse illustre la spécificité sectorielle de l'absorption de l'aide destinée au financement de certains projets de développement international en Afrique. Ce résultat rejoint les conclusions des études menées par (Choi , et al., 2013) et (Haider, 2018). Ces auteurs soulignent l'importance de la prise en considération des variables spécifiques à chaque secteur influençant la capacité d'absorption de l'aide.

## 4.2 DISCUSSION :

Bien que l'aide octroyée par la majorité des pays du CAD de l'OCDE n'ait pas atteint le seuil de 0,7% de leur PIB recommandé par l'ONU depuis 1970, la période considérée a enregistré une augmentation soutenue de l'aide suite au déploiement des OMD et des ODD.

Toutefois, cette importante mobilisation de l'aide au profit des pays en voie de développement africains n'a pas eu les effets escomptés. En effet, le bilan des réalisations des OMD fait ressortir que plusieurs pays africains n'ont pas pu réaliser les objectifs fixés remettant ainsi en cause l'efficacité de l'APD allouée à ces pays. Par ailleurs, les évaluations intermédiaires des ODD laissent également présager que plusieurs pays africains n'atteindront pas les objectifs et cibles fixés par l'Agenda 2030.

La littérature sur les causes de l'absorption limitée de l'aide par les pays en voie de développement est abondante. Nous nous contenterons des principaux travaux qui se sont intéressés à cette problématique.

(Simons, 2024) a mis en évidence la confrontation opposant le plaidoyer en faveur de l'urgence de l'augmentation du financement pour le développement par les donateurs et les bailleurs de fonds et celui donnant la priorité à la levée des contraintes relatives à la capacité limitée d'absorption des pays récipiendaires de l'aide. L'auteur sensibilise les acteurs du développement sur la priorité devant être accordée à l'amélioration des taux de décaissement de l'aide par les pays en voie de développement afin d'atteindre les objectifs du développement dans le contexte des nouvelles crises mondiales marquées par les répercussions du changement climatique et des différents conflits armés.

Selon (Lafourcade, 2023), la capacité d'absorption des pays bénéficiaires est l'élément clé pour l'évaluation de l'efficacité des financements publics et privés. La capacité d'absorption concerne « la capacité intellectuelle, physique, administrative, financière locale pour traiter de l'ensemble des questions relatives au transfert de ressources ».

(Haider, 2018) souligne que les contraintes de l'absorption de l'aide identifiées dans la littérature comprennent : les contraintes macroéconomiques ; les contraintes institutionnelles et politiques ; les contraintes en matière de capital technique, humain et physique ; les contraintes liées à la fourniture de l'aide des donateurs ; contraintes sociales et culturelles ; et contraintes spécifiques au secteur.

(Choi et al., 2013) ont étudié les contraintes relatives à la sous-capacité d'absorption de l'aide accordée au secteur de l'éducation. Ces auteurs ont identifié plusieurs facteurs déterminants,

parmi lesquels, le revenu par habitant, les ressources humaines et financières et les outils d'évaluation.

(Rachid et al., 2019) ont analysé la sous-capacité d'absorption des ressources budgétaires au Maroc en identifiant quatre catégories de contraintes : Macroéconomiques, institutionnelles et managériales au niveau du pays bénéficiaire de l'aide et comportementales incombant aux donateurs et bailleurs de fonds.

De leur part, (Guillaumont & Guillaumont Jeanneney, 2010) définissent la capacité d'absorption par le seuil à partir duquel le pays bénéficiaire commence à afficher une baisse du rendement marginal de l'aide en termes de taux de croissance ou en termes de projets ou de dépenses spécifiques.

(Lancaster, 1999) a souligné que l'amélioration de l'efficacité de l'APD s'articule autour de deux leviers principaux : l'efficacité de l'aide destinée à la promotion du développement et l'efficacité et la soutenabilité des projets de développement international dont le financement est assuré par l'APD.

Le premier levier pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide concerne l'efficacité du processus du transfert de l'aide. Le déploiement du cadre des OMD et la proclamation de la Déclaration de Paris (2005) ont largement contribué à la mise en œuvre d'un cadre normatif visant l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Lequel cadre a défini les principes de l'harmonisation et l'alignement du soutien extérieur, la responsabilité mutuelle, l'appropriation locale ainsi que la gestion axée sur les résultats en déclinant 13 objectifs et cibles quantitatifs.

Le deuxième levier a trait à l'appréhension du contexte socio-économique du pays bénéficiaire de l'aide. Selon cette acception, l'efficacité de l'aide, mesurée par le progrès socio-économique des pays bénéficiaires, est essentiellement tributaire de la réussite des projets de développement financés par l'APD (Khang & Moe, 2008).

Dans le cadre de notre étude, la capacité limitée d'absorption de l'aide des pays africains observée durant la période 2002-2022 laisse entendre un dysfonctionnement aussi bien des mécanismes du transfert de l'aide que des modalités de la mise en œuvre et de la gestion de cette aide. Au sens de la Déclaration de Paris (2005), le transfert de l'APD se heurte souvent aux contraintes liées à

- L'appropriation locale des politiques nationales de développement par les pouvoirs publics et les institutions nationales des pays bénéficiaires,
- L'Alignement des donateurs sur les politiques et procédures des pays bénéficiaires,
- L'harmonisation des règles et procédures des donateurs pour réduire les coûts de transactions occasionnés par le transfert de l'aide,
- La responsabilité mutuelle des donateurs et bénéficiaires sur les résultats et la gouvernance des projets de développement ;
- La gestion axée sur les résultats : matérialisée par l'engagement des donateurs et bénéficiaires à une utilisation efficace et efficiente des ressources afin d'obtenir des résultats satisfaisants en matière de développement.

Les dysfonctionnements afférents à la mise en œuvre et à l'administration de l'aide concernent l'aptitude de l'organisme bénéficiaire à utiliser efficacement les ressources mises à sa disposition pour la réalisation d'un projet. Cette capacité est impactée essentiellement par la pertinence du projet, la planification des investissements, la compétence de l'agence d'exécution du projet ainsi que la performance des autres parties prenantes (autorités publiques de tutelle, collectivités territoriales, entreprises, et consultants) permettant d'atteindre les objectifs.

## **CONCLUSION:**

La capacité limitée de l'absorption de l'aide par les pays africains risque de porter préjudice au plaidoyer en faveur de la mobilisation de l'aide au profit des pays africains. Les révélations de cette étude confirment la situation de sous-emploi des financements concessionnels accordés par les pays de l'OCDE en mettant en exergue la spécificité sectorielle de l'absorption de l'APD des pays africains durant la période considérée.

Cette étude met en évidence la nécessité pour les pays africains de renforcer leur capacité afin de pouvoir recevoir davantage d'aide. Ce renforcement de capacité doit concerner les moyens humains et matériels et les dispositifs de gouvernance et de contrôle. De leur part, les bailleurs de fonds sont appelés également à prendre en considération les capacités des pays africains à pouvoir utiliser l'aide dans les délais prévus. Le report récurrent des dates d'achèvement des projets impacte négativement les conditions de vie des populations bénéficiaires et retarde la réalisation des objectifs de développement.

Les résultats de cette étude ouvrent la voie à l'entreprise d'autres recherches plus approfondies en Afrique sur la capacité d'absorption de l'APD des secteurs infrastructure et services économiques, production, infrastructure et services sociaux, et aide humanitaire. Ces recherches doivent concerner aussi bien le processus du transfert de l'aide que les modalités de sa mise en place et de sa gestion. La conduite de ces recherches permettrait d'identifier les leviers spécifiques à ces secteurs permettant d'accélérer les décaissements en vue de l'atteinte des objectifs et cibles fixés dans le cadre des ODD.

La limite principale de cette recherche concerne l'estimation du taux d'absorption. Idéalement, le calcul de ce taux doit prendre en compte la somme des montants engagés chaque année destinés à être décaissés au cours de la même année. Cette information n'est pas encore disponible dans la base de données de l'OCDE. La disponibilité de ces montants aurait permis d'obtenir un taux d'absorption plus précis reflétant les flux engagés et versés chaque année. Toutefois, nous avons pu remédier à cette limite en considérant une période assez longue s'étendant sur 21 ans et des moyennes mobiles de 5 ans pour atténuer les variations annuelles.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Base de données OCDE

<https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=CRS1&lang=fr>

**Choi, P. & al. (2013).** Assessing the absorptive capacity of foreign aid in the education and health sectors. Stanford University.

[https://ips.stanford.edu/sites/default/files/csis\\_final\\_report.pdf](https://ips.stanford.edu/sites/default/files/csis_final_report.pdf)

### Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Déclaration du Millénaire :

Résolution des Nations Unies A/RES/55/2

<https://www.un.org/french/millenaire/ares552f.pdf>

OMD :

<https://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

**Défis au Sud (1990)**, rapport de la commission Sud, Paris, Économica, 1990, p. 10-11

**Guillaumont, P., S. Guillaumont Jeanneney, S. (2010).** 'Big Push versus Absorptive Capacity. How to Reconcile the Two Approaches'. In Mavrotas (ed), *Foreign Aid for Development*, Oxford University Press, 297-320. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00564565>

**Haider, H. (2018).** *Aid absorption: factors and measurements*. K4D Helpdesk Report. Brighton, UK: Institute of Development Studies.

**Khang, D. B., & Moe, T. L. (2008).** Success criteria and factors for international development projects: A life-cycle-based framework. *Project Management Journal*, 39(1), 72–84.

**Lafourcade, O. (2023).** L'efficacité du financement du développement. Le point de vue du praticien. FERDI Notes brèves / Policy briefs, 2023. ffhal-04125429 <https://hal.science/hal-04125429>

**Lancaster, C. (1999).** "Aid effectiveness in Africa: the unfinished agenda". *Journal of African Economies*, Vol. 8, no 4, p. 487-503.

**Perroux, F. (1961).** *L'Économie du xx<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Grenoble, 1961, p. 814

### Programme de développement durable à l'horizon 2030

Nations Unies (2015). Résolution de l'assemblée générale du 25 septembre 2015 (UN Doc. A/70/L.1)

**Rachid, M. & al (2019)** « L'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ D'ABSORPTION BUDGÉTAIRE : CAS DU MAROC », *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit* « Numéro 11 : Décembre 2019 / Volume 4 : numéro 3 » pp : 388 - 405

<https://doi.org/10.5281/zenodo.3594933>

### Rapport Brundtland (1987)

Commission mondiale sur l'environnement et le développement. (1987). *Notre avenir à tous*

**Rapport mondial sur le développement humain (1991)**

[https://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_1991\\_fr\\_complet\\_nostats.pdf](https://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1991_fr_complet_nostats.pdf)

**Rapport 2015 sur les OMD publié par l'ONU**

[https://www.un.org/esfr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/MDG%202015%20summary\\_fr.pdf](https://www.un.org/esfr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/MDG%202015%20summary_fr.pdf)

**Résolution A/RES/2626 (XXV)** de l'Assemblée générale des Nations unies du 24 octobre 1970. Consultable à l'adresse [www.un.org/french/documents/ga/res/fres25.shtml](http://www.un.org/french/documents/ga/res/fres25.shtml) (paragraphe 43).

**Rist, G. (1996).** Le développement. Histoire d'une croyance occidentale. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 19-46 — ISBN : 2-72460694-9 – 427 pages

**Sen, A. (1999).** Development as freedom (1st ed.). New York: Oxford University Press. ISBN 9780198297581.

**Simons, B. (2024).** "Navigating the Governance Gap in Global Development Finance: Lessons from Ghana", Finance for Development Lab. External Contribution  
[https://findevlab.org/wp-content/uploads/2024/04/FDL\\_Policy-Note\\_Bright-Simons\\_Navigating-the-Governance-Gap-in-Global-Development-Finance\\_-Lessons-from-Ghana\\_April\\_2024\\_FINAL.pdf](https://findevlab.org/wp-content/uploads/2024/04/FDL_Policy-Note_Bright-Simons_Navigating-the-Governance-Gap-in-Global-Development-Finance_-Lessons-from-Ghana_April_2024_FINAL.pdf)

**Site web de l'OCDE :**

<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm>

**Svante Ersson & al. (1996)** « Democracy and Development: A Statistical Exploration », Leftwich (A.), Democracy and Development, Cambridge: Backwell, 1996, pp. 53-55.